M. **CAMBILLAU Louis**
11, Rue des Arbousiers
34230 BÉLARGA

Tél : 06.10.50.49.73
Mail : louis.cambillau@sfr.fr

A BÉLARGA (34),
le 09 novembre 2026,

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Pyrénées Orientales

2, Rue Jean Richepin – BP 50909
66020 PERPIGNAN Cedex

OBJET : PPRi Basse-Castelnou.

RÉFÉRENCE : Arrêté d'ouverture d'enquête : n° Arrêté préfectoral n° DDTM/SERV/2026 275-0002 en date du 02-10-2026 (arrêté du Préfet des Pyrénées Orientales).

PIECES JOINTES : - Plan de situation – Parcelle n° 261 section AH – Ancienne 545 – section A
- Relevée parcellaire du 18 novembre 2025
- CNI n° F7PV22JD4 du 03-01-22 (Préfecture de l'Hérault).

Madame La présidente de la commission d'enquête,
Madame la commissaire enquêtrice,
Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je suis propriétaire de la parcelle cadastrée **n°261** en section **AH** (situation ancienne n° 545 section A) au n° 10, Rue Voltaire sur la commune de CORBÈRE-LES-CABANES 66130.

J'ai bien pris connaissance du déroulement de l'enquête publique unique concernant les procédures d'élaboration ou de révision des PPRi sur la commune de CORBÈRE-LES-CABANES (66) et plusieurs communes du bassin versant Basse-Castelnou..

Je souhaiterais que votre Commission d'enquête me confirme que ma parcelle (n° 261 section AH d'une contenance de 686 m² est bien en zone constructible.

En effet ma parcelle est entourée de constructions (maisons individuelles et nouvelle salle polyvalente de la commune). Elle bénéficie d'un droit de passage (larg 3 mètres) sur la parcelle anciennement cadastrée 544 jusqu'à la Rue Voltaire.

Dans l'attente d'une réponse de votre commission, veuillez, agréer, Madame la présidente de la Commission d'enquête et Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs, mes respectueuses salutations.

M. CAMBILLAU Louis

...ntales

...mune :
CORBERE LES CABANES

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 21/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

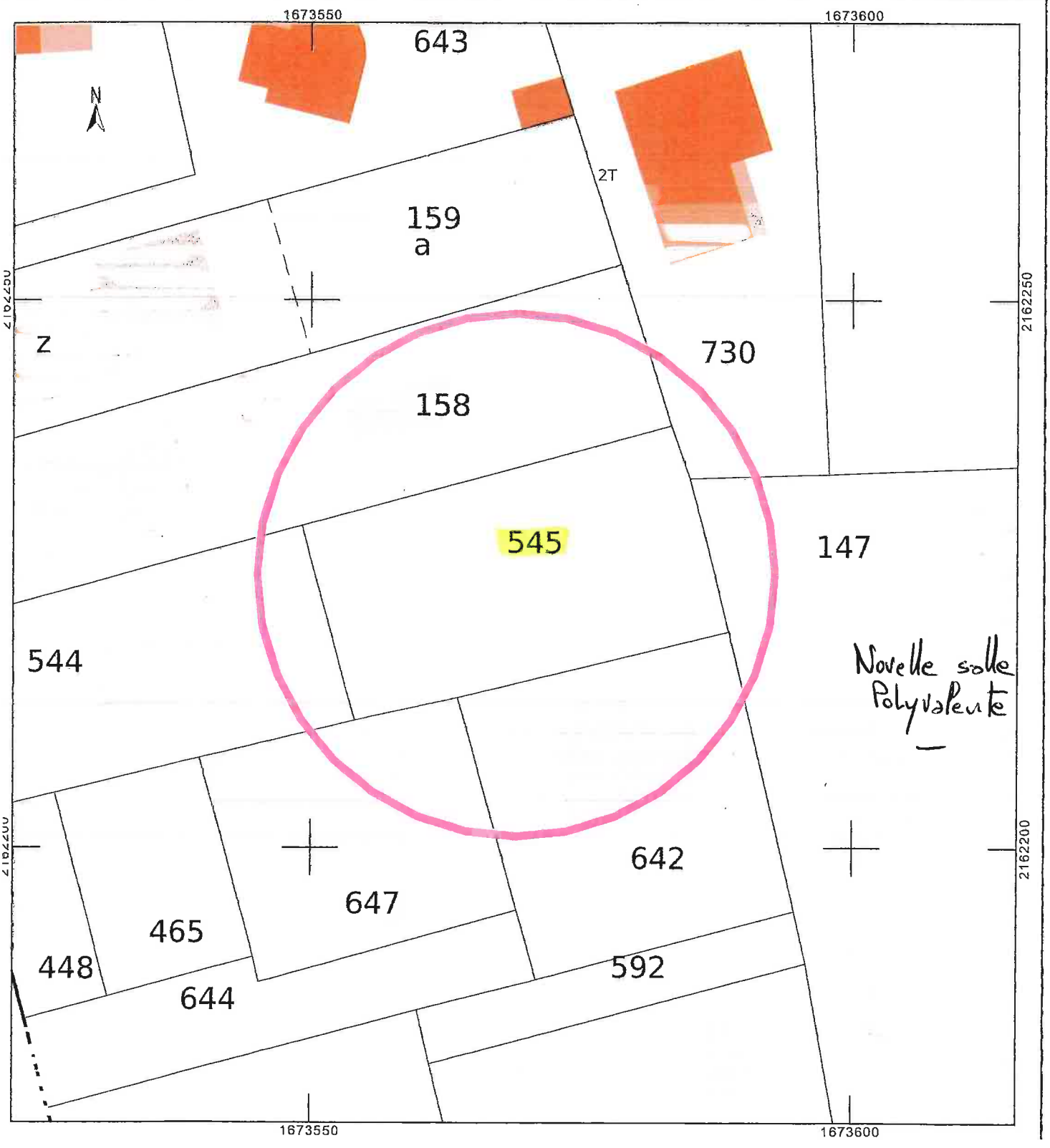
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA 10009 66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 -fax 0468661516
cdif.perpignan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD
FR
CAMBILLAU
Louis, Michel, Jacques
M
FRA
15 12 1961
PERPIGNAN
F7PV22JD4
02 01 2032
344232


1,75 m
03 01 2022
11 RUE DES ARBOUSIERS
34230 BÉLARGA
FRANCE
21286M017902
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
IDFRAF7PV22JD42<<<<<<<<<<<<<<<
6112158M3201026FRA<<<<<<<<<<<8
CAMBILLAU<<LOUIS<MICHEL<JACQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES **RELEVÉ PARCELLAIRE** **6210A**

EXEMPLAIRE À CONSERVER

VOS RÉFÉRENCES À RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

SERVICE EXPÉDITEUR

POLE TOPOGRAPHIQUE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
24 AVENUE DE LA COTE VERMEILLE
TSA 10009
PERPIGNAN
66961 PERPIGNAN CEDEX 9
Tel:0468664141

- CAMBILLAU/LOUIS MICHEL JACQUES
né(e) le 15 12 1961

POLE TOPOGRAPHIQUE
24 AVENUE DE LA COTE VERMEILLE
66961 PERPIGNAN CEDEX 9

MBLMC8 9003-000431-0003-0

COMMUNE 056 CORBERE LES CABANES
NUMÉRO(S) MBLMC8

DATE LIMITE D'ENVOI : XXXXXXXXXX

CAMBILLAU/LOUIS MICHEL JACQUES
11 RUE DES ARBOUSIERS
34230 BELARGA

(1) NATURES DE CULTURE

CODE	DÉSIGNATION
AB	Terrains à bâtir
AG	Terrains d'agrément
B	Bois
BF	Futaies feuillues
BM	Futaies mixtes
BO	Oseraies
BP	Peupleraies
BR	Futaies résineuses
BS	Taillis sous futaie
BT	Taillis simples
CA	Carrières
CH	Chemins de fer ou canaux de navigation
E	Eaux
J	Jardins
L	Landes
LB	Landes boisées
P	Prés
PA	Pâtures ou pâturages
PC	Pacages ou pâtis
PE	Prés d'embouche
PH	Herbages
PP	Prés, pâtures ou herbages plantés
S	Sols
T	Terres
TP	Terres plantées
VE	Vergers
VI	Vignes

(2) *Spécifique aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, soumis au régime de la loi locale du 31 mars 1884.* Les procédés opératoires utilisés pour la rénovation sont soit une simple mise à jour de l'ancien plan (révision), soit un arpentage parcellaire après délimitation des propriétés publiques et privées (réfection). Le remaniement qui consiste en une nouvelle rénovation de plans antérieurement rénovés mais de valeur insuffisante donne toujours lieu à réfection.

Pour les seules zones refaites (c'est-à-dire où il y a eu arpentage parcellaire), les limites non contestées des parcelles portées sur les plans acquièrent à la suite du dépôt, à l'égard des propriétaires inscrits au cadastre, la même valeur en ce qui concerne la possession ou la propriété, que si elles avaient été fixées d'un commun accord entre eux. Il en est de même des limites inscrites comme provisoires, dans le cas où, avant l'expiration du délai de deux ans qui suit la communication du plan, la preuve n'est pas fournie au directeur des Finances publiques, que les propriétaires ont admis d'un commun accord une autre limite, ou qu'ils ont introduit une action judiciaire (art. 24 de la loi du 31 mars 1884).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service du Cadastre.

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE							
Section	Numéro du plan	Section	Numéro du plan	Numéro de voirie	NATURE ET NOM DE LA VOIE OU LIEU-DIT	Lettres indicatrices	Nature de culture (1)	Contenance ha a ca	LIVRE FONCIER (2)
A PROPRIETAIRE	545	AH	261	10	RUE VOLTAIRE		T	6.86	
							TOTAL	6.86	

Madame, Monsieur,

Comme vous en avez été informé(e), un remaniement a été effectué afin d'améliorer la qualité du plan cadastral de la commune de CORBERE LES CABANES

Cette opération en voie d'achèvement a donné lieu à :
- la confection d'un plan nouveau après délimitation des parcelles avec le concours des propriétaires ;
- une nouvelle immatriculation des parcelles ;
- un nouveau calcul de leur surface.

Vous trouverez ci-contre :

1 - EN SITUATION ANCIENNE :
- la liste des parcelles portées à votre compte au cadastre, touchées par cette opération ;

2 - EN SITUATION NOUVELLE :
- les caractéristiques des parcelles correspondantes après travaux.

Vous êtes invité(e) à examiner très attentivement ces informations qui constitueront, sauf modifications, la base du nouveau cadastre. Le nouveau plan cadastral sera déposé pour consultation.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Du XXXXXXXXXX au XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Pour vous fournir tous les renseignements que vous souhaiteriez obtenir et, le cas échéant, recueillir vos observations, un représentant de la Direction générale des Finances publiques se tiendra à votre disposition.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Du XXXXXXXXXX au XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
y compris le XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

IMPORTANT : Le présent document vous est adressé en deux exemplaires :
- **le premier exemplaire est à conserver ;**
- **le second exemplaire daté, signé (en haut au milieu) et annoté de vos observations éventuelles est :**
  *** soit à renvoyer sous pli affranchi au service expéditeur (dont l'adresse est indiquée en haut à gauche),**
  *** soit à déposer à la mairie de la commune.**

PERPIGNAN le 18 11 2025

Le Directeur départemental des Finances publiques.

056 T1 10 FEUILLET : 1 | D

P6210AB V1.2 01122022